

**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**
Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018
Résolution no 143-05-2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**



Séance ordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **10 avril 2018** au Pavillon Wilson, à **19 h 30**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Madame Nathalie Clermont, ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Sont également présents Monsieur Michel Vaillancourt, directeur général par intérim et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et déclare la présente séance ouverte.

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu**

QUE,
la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ à l'unanimité

2. RÉTROSPECTIVE DES AFFAIRES DU MOIS DE MARS 2018

Présentation des jeunes étudiants Coteaulacoise de l'École secondaire Soulanges lors de leur participation à un voyage humanitaire et culturelle à Londres qui a eu lieu en mars dernier.

3. VALIDATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse invite l'assistante-greffière à faire la lecture de l'ordre du jour et, par la suite, demande aux membres du conseil s'ils souhaitent ajouter des points. Les points seront ajoutés aux items respectifs, s'il y a lieu.

115-04-2018
Validation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la présente séance ordinaire a été transmise aux membres du conseil conformément à l'article 2, des alinéas 2.1, 2.2 et 2.3 du Règlement n° 335 «Règlement de régie interne du Conseil»;

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu**

QUE,
le conseil approuve l'ordre du jour tel que (déposé ou modifié par l'ajout ou le retrait du / des point(s) suivant(s)).

ADOPTÉE à l'unanimité

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

116-04-2018
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE, suivant les dispositions de l'article 333, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 a été transmise aux membres du conseil dans les délais prescrits et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture ;

EN CONSÉQUENCE :



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018 ▲

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu**

QUE,

le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

117-04-2018

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE, suivant les dispositions de l'article 333, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2018 a été transmise aux membres du conseil dans les délais prescrits et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu**

QUE,

le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2018, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

118-04-2018

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE, suivant les dispositions de l'article 333, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2018 a été transmise aux membres du conseil dans les délais prescrits et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu**

QUE,

le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2018, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

119-04-2018

Mandat. Dunton Rainville. Dossier litige Canadian Tire c Ville.

ATTENDU QUE la Ville a reçu un avis d'audience auprès du Tribunal administratif du Québec d'un recours au nom du requérant Canadian Tire rue Dupont inc. concernant une demande de révision du rôle d'évaluation 2015-2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un avocat de la firme Dunton Rainville afin de représenter les intérêts de la Ville de Coteau-du-Lac dans le dossier en litige;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018

le conseil mandate la firme Dunton Rainville afin de représenter les intérêts de la Ville dans le dossier en litige no SAI-M 255968-1612 d'un montant horaire de 275 \$;

ET QUE,

le trésorier certifie la disponibilité des crédits et que la somme soit imputée dans le poste budgétaire 02 19400 412;

ADOPTÉE à l'unanimité

5.1. Gestion contractuelle

120-04-2018

Autorisation de signature. Entente de service pour la collecte et le transport des résidus organiques

ATTENDU QUE la Ville désire offrir aux contribuables le service des résidus organiques nécessitant la collecte et le transport;

ATTENDU QUE la Ville a octroyé le contrat pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques (appel d'offres no 2013-007) à la compagnie Les Services Matrec Inc. par sa résolution no 326-10-2013 adoptée le 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir les dispositions de l'article 3.5.14 de l'appel d'offres no 2013-007, afin d'implanter une troisième (3e) collecte, soit la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les coûts relatifs à la collecte, soit d'un prix unitaire de 0,74 \$ par collecte;

ATTENDU QUE cette entente est d'une durée de trois (3) mois, et ce à compter du 1^{er} octobre 2018 et jusqu'à la durée de l'appel d'offres soit au 31 décembre 2018;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**

QUE,

le conseil entérine l'entente entre les parties et autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Coteau-du-Lac l'entente de service pour la collecte et le transport des résidus organiques, joint à l'annexe faisant partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE,

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits et soit imputée au poste budgétaire 02 45110 519.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.2. Ressources humaines et structure administrative

121-04-2018

Dépôt. Rapport mouvement de personnel du 14 mars au 10 avril 2018

VU l'article 71 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

VU l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Le rapport du mouvement de personnel municipal pour la période du 14 mars au 10 avril 2018 relatif aux embauches et au départ des employés municipaux est déposé aux membres du conseil municipal.



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018 ▲

122-04-2018
Frais de déplacement pour stagiaire. Année 2018

Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu

QUE,

la Ville de Coteau-du-Lac attribue une somme de 75 \$ par semaine en frais de déplacement pour les stagiaires non rémunérées qu'elle emploiera pendant le présent exercice;

ET QUE,

le trésorier certifie la disponibilité des crédits et selon l'imputation à chaque service en utilisant le code 311 comme objet de la charge.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3. Procédures relatives aux règlements

123-04-2018
Adoption. Règlement no 341 sur le traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement no 143 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet a été présenté lors de la séance du conseil du 13 mars 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu

QUE,

le conseil adopte le règlement no 341 sur le traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement no 143 et ses amendements, tel que transmis.

ADOPTÉE à l'unanimité

124-04-2018
Adoption. Règlement no 340 relatif aux modalités de publication des avis publics

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet a été présenté lors de la séance du conseil du 13 mars 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu

QUE,

le conseil adopte le règlement no 340 relatif aux modalités de publication des avis publics, tel que transmis.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018 ▲

125-04-2018

Adoption. Règlement no URB 300.17 modifiant le règlement de zonage URB 300 afin d'ajouter une zone commerciale C-404 et d'ajouter une grille des usages et des normes de la zone C-404

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de Règlement n° URB 300.17 a été adopté à la séance du conseil le 13 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 mars 2018, et qu'un avis public est paru à cet effet le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de Règlement n° URB 300.17 a été adopté à la séance du conseil le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum a été reçu dans le délai prévus, soit le 6 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu**

QUE,

le conseil adopte le règlement de zonage no URB 300.17 modifiant le règlement de zonage N° URB-300 afin d'ajouter une zone commerciale C-404 au plan de zonage et ajouter une grille des usages et des normes de la zone C-404, tel que transmis.

ADOPTÉE à l'unanimité

126-04-2018

Dépôt. Projet de règlement no 339 sur la gestion contractuelle

Le projet de règlement no 339 sur la gestion contractuelle est déposé aux membres du conseil, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* afin d'y apporter des mesures pour assurer la rotation des éventuels contractants, des règles de passation pour les contrats dont la valeur est d'au moins de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ selon les nouvelles dispositions du projet de loi 122.

127-04-2018

Avis de motion. Règlement d'emprunt décrétant des travaux de réfection de pavage et de drainage sur une partie du chemin du Fleuve dans les secteurs des rues des Abeilles et Saint-Emmanuel

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Monsieur Christian Thauvette, à l'effet qu'un projet de règlement d'emprunt sera déposé à une prochaine séance du conseil et que le règlement d'emprunt avec dispense de lecture sera adopté à une prochaine séance du conseil décrétant des travaux de réfection de pavage et de drainage sur une partie du chemin du Fleuve dans les secteurs des rues des Abeilles et Saint-Emmanuel.

6. TRÉSORERIE :

6.1. Adoption des comptes payés

Adoption des comptes payés – au 31 mars 2018

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018

QUE,

le Conseil approuve les **chèques du mois de mars 2018** et ce, tel que détaillé sur les listes des comptes payés (annexe A, A.1, A.2, A.3 et B) ;

FONDS D'ADMINISTRATION :	MONTANT PAYÉ
• Chèques payés pour le mois de mars 2018:	273 931.73 \$
• Salaires des pompiers pour le mois de février 2018:	13 130.95 \$
• Salaires versés pour le mois de mars 2018	109 229.15 \$
• Paiements par prélèvement bancaire pour le mois mars 2018	188 963.29 \$
FONDS DES RÈGLEMENTS	
• Comptes déjà payés au 31 mars 2018	0 \$
POUR UN TOTAL DES COMPTES PAYÉS :	585 255.12 \$

ET QUE,

le Conseil autorise le trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Je, soussigné certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessous énumérées ont été projetées par le conseil ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce conseil à cette assemblée.

Sylvain Bernard, CPA, CA., trésorier

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.2. Quotes-parts

128-04-2018

Acceptation. Paiement de la quote-part 2018. Sécurité publique

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu**

QUE,

le Conseil autorise le paiement de sa quote-part annuelle de **1 379 988 \$** pour l'année 2018, qui sera payable en deux (2) versements, comme suite :

- Le 1^{er} versement doit être fait au plus tard le 30 juin 2018, au montant de 689 994 \$, et ;
- Le 2^e versement doit être fait au plus tard le 31 octobre 2018, au montant de 689 994 \$.

ET QUE,

le trésorier certifie la disponibilité des crédits et soit imputée au poste budgétaire 02 21501 441.

ADOPTÉE à l'unanimité

129-04-2018

Acceptation. Paiement de la quote-part du mois d'avril 2018 de la Régie d'assainissement des Coteaux

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu**

QUE,

le conseil accepte le versement de la quote-part du mois d'avril 2018 pour la Régie d'assainissement des Coteaux d'un montant de 48 991.50 \$;

ET QUE,

le trésorier certifie la disponibilité des crédits et soit imputée au poste budgétaire 02-41400-951.



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018 ▲

ADOPTÉE à l'unanimité

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

130-04-2018
Reconduction du plan vert 2018

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

le programme du Plan Vert de la Ville de Coteau-du-Lac soit reconduit pour une dépense n'excédant pas 2 500 \$;

ET QUE,

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits pour une somme de 2 500 \$ et soit imputée au poste budgétaire 02 69001 629.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1. Dépôt du procès-verbal de réunion du Comité consultatif d'urbanisme

131-04-2018
Dépôt. Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2018

Je, Christian Thauvette, conseiller dépose le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 avril 2018.

7.2. Demande d'approbation de PIIA seulement

132-04-2018
Approbation. Demande de PIIA seulement pour le 308, chemin du Fleuve (marquise)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sis sur le lot 2 049 223 du cadastre du Québec (308, chemin du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone C-403 du règlement de zonage URB 300;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie au règlement sur le PIIA 122-4;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur dépose un croquis illustrant l'implantation de la marquise;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux envisagés pour la construction de la marquise seraient le bois, l'acier et l'aluminium et le revêtement de la marquise seraient de couleur verte;

CONSIDÉRANT QUE la construction, les matériaux et les couleurs utilisés rencontrent les critères et objectifs du règlement sur le PIIA 122-4 ;

POUR CES MOTIFS:

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la construction, les matériaux et les couleurs utilisés pour l'implantation d'une marquise.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018 ▲

133-04-2018

Approbation. Demande de PIIA seulement pour le 3, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sis sur le lot 2 045 419 du cadastre du Québec (3, rue Principale) ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble soit situé dans la zone C-411 du règlement de zonage URB 300 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie au règlement sur le PIIA 122-2 ;

CONSIDÉRANT QUE l'occupant souhaite réaliser de l'affichage sur l'auvent déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE l'occupant dépose des croquis illustrant l'enseigne projetée;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne indiquerait les éléments suivants :

- CLINIQUE PARAMÉDICALE
- (450) 802-7688
- www.cliniquemultidulac.com
- CLINIQUE MULTIDISCIPLINAIRE DU LAC

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des inscriptions, photos et logos seraient composés d'une toile en vinyle;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetée rencontre les critères et objectifs du règlement sur le PIIA 122-2;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder l'implantation de l'enseigne, le tout conformément au croquis déposé par l'occupant.

ADOPTÉE à l'unanimité

134-04-2018

Approbation. Demande de PIIA seulement pour le 193, chemin Rivière-Rouge (nouvelle construction résidentielle)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sis sur le lot 2 380 014 du cadastre du Québec (193, chemin Rivière-Rouge) ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone A-705 du règlement de zonage n° URB 300 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie au règlement sur les PIIA No 122-10 ;

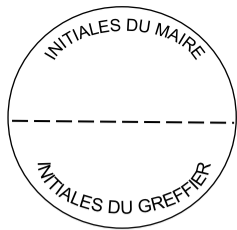
CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite construire une habitation unifamiliale isolée avec garage attenant;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur dépose un plan de construction, illustrant le bâtiment projeté (plan réalisé par Claudine Blanchette, TP 12034) ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie à une autorisation de la CPTAQ et que la demande est en traitement ;

CONSIDÉRANT QUE la façade du bâtiment principal sera composée de :

- Maçonnerie de briques dans les tons de brun-rouge;
- Aggloméré de bois dans les couleurs de sable;
- Portes et porte de garage de couleur blanche;



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018

- Fenêtres, moulures et fascia de couleur blanc;
- Toiture en revêtement de métal couleur Galvalume;

CONSIDÉRANT QUE les murs latéraux et arrières du bâtiment principal seront composés de :

- Aggloméré de bois dans les couleurs de sable;
- Portes de couleur blanche;
- Fenêtres, moulures et fascia de couleur blanc;
- Toiture en revêtement de métal couleur Galvalume;

CONSIDÉRANT QUE la construction et l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attenant rencontre les critères et objectifs du règlement sur les PIIA No 122-7 ;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder la construction et l'implantation d'un bâtiment unifamilial isolé avec garage attenant sur le lot 2 380 014 du cadastre du Québec (193, chemin Rivière-Rouge) et que le demandeur fournisse la preuve de l'autorisation de la CPTAQ avant d'obtenir un permis de construction.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. SERVICES DU GÉNIE ET DE LA VOIRIE

AUCUN SUJET

9. CULTURE ET LOISIRS

135-04-2018

Aide financière. Association de hockey mineur de Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la subvention annuelle octroyée à l'association du hockey mineur de Soulanges est prévue au budget pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'inscription de 140 joueurs résidents de Coteau-du-Lac pour la saison 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

le Conseil autorise le versement d'une aide financière à l'Association de hockey mineur de Soulanges au montant de **13 717,50 \$**, qui se décrit comme suit :

34 joueurs (catégorie Atome) =	3 367,50 \$
27 joueurs (catégorie Midget) =	2 700,00 \$
10 joueurs (catégorie Junior) =	960,50 \$
18 joueurs (catégorie Bantam) =	1 769,00 \$
22 joueurs (catégorie Novice) =	2 171,50 \$
16 joueurs (catégorie Peewee) =	1 600,00 \$
13 joueurs (catégorie Pré Novice) =	1 149,00 \$

ET QUE,

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits et soit imputée au poste budgétaire 02 70172 996.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018 ▲

136-04-2018

Autorisation. Randonnée cycliste du Solstice – Club de cyclisme le Suroît

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac pour l'évènement de randonnée cycliste du Solstice organisé par le Club de Cyclisme le Suroît datée du 22 janvier 2018;

ATTENDU QUE la randonnée cycliste du Solstice d'été sera d'un parcours de 100 km qui se déroulera le 19 juin 2018, en cas de pluie sera remis le 20 juin 2018, à travers plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec demande à l'organisme l'autorisation des municipalités touchées par ledit évènement;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**

QUE,

le Conseil autorise le Club de cyclisme le Suroît d'organiser l'évènement de randonnée cycliste du Solstice d'été qui aura lieu le 19 juin 2018, en cas de pluie sera remis le 20 juin 2018;

ET QUE,

le Conseil ne s'oppose pas au déroulement de l'activité ainsi que le trajet emprunté dans notre Ville, tel que démontré au plan joint en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

137-04-2018

Autorisation. Randonnée cycliste de la Grande Traversée cycliste

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac pour l'évènement de randonnée cycliste de la Grande Traversée datée du 3 avril 2018;

ATTENDU QUE la randonnée cycliste Inter provinciale sera d'un parcours de plus de 2 000 km qui se déroulera entre le 30 avril au 16 juin 2018, à travers plusieurs municipalités du Canada, soit le 6 juin 2018 dans la Ville de Coteau-du-Lac;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Canada demande à l'organisme l'autorisation des municipalités touchées par ledit évènement;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu**

QUE,

le Conseil autorise le Club de la Grande Traversée cycliste d'organiser l'évènement de randonnée cycliste qui aura lieu le 30 avril au 16 juin 2018;

ET QUE,

le Conseil ne s'oppose pas au déroulement de l'activité ainsi que le trajet emprunté dans notre Ville, soit le 6 juin 2018, tel que démontré au plan joint en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

138-04-2018

Autorisation. Randonnée cyclo-tour des célébrités de la Société Alzheimer

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac pour l'évènement de randonnée cyclo-tour des célébrités organisé par l'organisme la Société Alzheimer datée du 9 avril 2018;



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018

ATTENDU QUE la randonnée cyclo-tour des célébrités sera d'un parcours de 60 km ou 90 km qui se déroulera le 22 août 2018 à travers le réseau routier du Suroît;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Canada demande à l'organisme l'autorisation des municipalités touchées par ledit événement;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu**

QUE,

le Conseil autorise la Société Alzheimer d'organiser l'évènement-bénéfice de randonnée cyclo-tour des célébrités qui se déroulera le 22 août 2018;

ET QUE,

le Conseil ne s'oppose pas au déroulement de l'activité ainsi que le trajet emprunté dans notre Ville, tel que démontré au plan joint en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

139-04-2018

Autorisation de signature. Demande d'aide financière et les conventions pour le programme de développement des collections

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
ET résolu**

QUE,

le Conseil autorise madame Christine Gauthier, régisseuse de la bibliothèque Jules-Fournier, de signer, de produire et de déposer une demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Coteau-du-Lac, auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre de « l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

ET QUE,

le Conseil autorise madame Christine Gauthier, régisseuse de la bibliothèque Jules-Fournier, de signer pour et au nom de la Ville de Coteau-du-Lac les conventions pour le programme de développement des collections.

ADOPTÉE à l'unanimité

140-04-2018

Acceptation. Programme aide aux projets – Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018

ATTENDU QUE la Ville de Coteau-du-Lac a opté pour autofinancer la subvention du Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du projet « Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 »;

ATTENDU QUE le montant total du projet est de 55 000 \$ et que le Ministère versera une subvention de 31 400 \$;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications demande que la Ville confirme l'engagement à financer la totalité du projet incluant la subvention du Ministère;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018

QUE,

le conseil accepte l'engagement à financer la totalité du projet d'un montant de 55 000 \$ incluant la subvention du Ministère dans le cadre du projet « Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 »;

ET QUE,

le Conseil autorise madame Christine Gauthier, régisseuse de la bibliothèque Jules-Fournier, de signer pour et au nom de la Ville de Coteau-du-Lac la convention pour le programme Aide aux projets - Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUCUN SUJET

11. TRAVAUX PUBLICS

AUCUN SUJET

12. AUTRES SUJETS

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont d'autres sujets qu'ils aimeraient discuter.

Les sujets suivants ont été demandés pour discussion :

- *Défi-Santé;*
- *Roches sur l'accotement et terrassement des contribuables du chemin du Fleuve;*

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse donne la parole aux gens afin qu'ils puissent adresser leur question.

Les questions suivantes ont été adressées par le public :

- *Tables et chaises supplémentaires au Centre communautaire;*
- *L'élargissement du fossé de la rue Saint-Emmanuel;*
- *Problème avec la voie ferrée de la rue Saint-Emmanuel;*
- *Règlement sur les herbicides;*
- *Problème de circulation dangereuse sur la rue de Granville en arrière de l'école l'Éclusière, automobiliste ne font pas leur arrêt obligatoire et vitesse aux heures de pointes des écoliers (AM et PM);*
- *Manque deux (2) arrêt au coin du chemin de la Rivière Delisle Nord et route 201, circulation dangereuse;*
- *Quand la réparation des terrassements endommagés par le déneigement seront effectués?*
- *Aura-t-il une piste cyclable sur le chemin du Fleuve?*
- *Développement dans le dossier Camping KOA;*
- *Tracteurs stationnés dans le milieu urbain;*

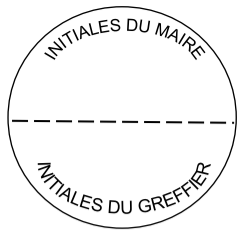
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

141-04-2018

Levée de la séance ordinaire du 10 avril 2018

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 8 mai 2018

Résolution no 143-05-2018

Séance ordinaire du 10 avril 2018

QUE,

la séance ordinaire du 10 avril 2018 soit et est levée à 20 h 39.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau
Mairesse

(s) Chantal Paquette

Chantal Paquette
Assistante-greffière